

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la
séance du 6 juin 2012

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 83

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Pour l'octroi du droit de superficie renté sur les parcelles N^{os} 1520, 1521 et 1522 de la commune de Morges au lieu-dit en Bonjean pour la construction de logements d'utilité publique, d'autoriser la Municipalité à entamer la procédure de sélection des sociétés coopératives d'habitation selon les critères suivants :
 - a. les coopératives doivent être reconnues d'utilité publique,
 - b. elles doivent être membres d'une des 3 associations faitières (Association suisse pour l'habitat, Association suisse pour l'encouragement à la construction et à la propriété, association suisse des coopératives d'habitation radicale) ou de répondre aux critères pour obtenir un prêt avantageux de la centrale d'émission pour la construction d'utilité publique (CCL),
 - c. elles doivent s'engager à ne pas transformer les logements construits avec l'aide des pouvoirs publics (subvention ou/et DDP) en propriété par étage et à contenir les loyers,
 - d. les locataires doivent être des coopérateurs (les parts sociales peuvent constituer la garantie de loyer) ;
2. d'accepter l'octroi d'un droit distinct permanent à la société coopérative d'habitation qu'elle aura retenue au terme de la procédure de sélection décrite au point 1, au prix de CHF 15.- m²/an, indexable, pour une durée de 50 ans renouvelable ;
3. d'autoriser le cautionnement du prêt hypothécaire à la société coopérative d'habitation, à hauteur de CHF 3'000'000.- maximum ;
4. de dire que les logements seront attribués selon le règlement RCOLLM.

Résultat de la votation : **Majorité des voix (1 avis contraire et 22 abstentions)**

Ainsi délibéré en séance du 6 juin 2012.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron